

CULTURES, LANGUES ET COMMUNICATIONS

Des communautés aux organisations internationales: les parlementaires et le défi des politiques culturelles

Synthèses des exposés et discussions du samedi 20 septembre 1997

Président:	Monsieur Yldefonso Finol Député à l'Assemblée législative du Zulia
Vice-président:	Monsieur Léandre Dion Député à l'Assemblée nationale du Québec
Conférenciers:	Madame Margaret F. Delisle Députée à l'Assemblée nationale du Québec Madame Laura Pavón Jaramillo Secrétaire de la Commission de la culture du Sénat du Mexique Monsieur Ramón Francisco Giménez Président de la Commission de la culture de la Chambre des députés de la Nation de la République argentine
Secrétaire:	Madame Nancy Ford Assemblée nationale du Québec

Madame Margaret F. Delisle est députée à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a été conseillère municipale de la Ville de Sillery, de 1982 à 1985, puis mairesse de 1985 à 1994. À la Communauté urbaine de Québec, elle a été présidente du Grand Conseil, de 1986 à 1987, et vice-présidente du Comité exécutif, de 1991 à 1994. De 1992 à 1993, elle est présidente de la Fédération canadienne des municipalités. Depuis novembre 1994, elle est porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'affaires municipales et pour les questions relatives à la Capitale nationale.

Madame Delisle traite dans son exposé de la politique et des priorités culturelles du Québec. En premier lieu, elle rappelle les grandes lignes de la politique culturelle adoptée par le gouvernement du Québec en 1992, politique qui couvre l'ensemble des facettes de la culture et qui a été élaborée sous le signe de l'ouverture.

Trois enjeux se dégagent de cette politique culturelle: un enjeu collectif lié à l'affirmation de l'identité culturelle; un second touchant le soutien à la création et aux arts et, finalement, un enjeu concernant les besoins des citoyens en termes d'accès et de participation à la vie culturelle. Voilà

les principales préoccupations de la société québécoise à l'égard de sa culture.

Dans la mise en oeuvre de cette politique culturelle, deux organismes autonomes sont chargés du soutien aux arts et aux industries culturelles: le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

Les priorités d'action actuelles demeurent la diversification des sources de financement et la démocratisation culturelle. Ainsi, au cours des dernières années, diverses mesures fiscales ont été adoptées, sous forme de crédits d'impôt et d'exemptions. Plus récemment, un Fonds de la culture et des communications a été créé en vue de soutenir le développement de nouveaux contenus pour les inforoutes et le multimédia. Les efforts du gouvernement se concentrent également sur l'élargissement de la diffusion des arts et de la culture à toutes les couches de la population et au sein de l'ensemble des régions du Québec.

En second lieu, madame Delisle aborde le thème de l'inclusion de l'exception culturelle dans les accords commerciaux, dont l'objectif est de permettre la libre circulation et la diffusion universelle de la culture, de même qu'à créer des conditions favorables à la diversité et au pluralisme culturel.

En conclusion, madame Delisle souligne que le pluralisme en matière de culture passe par une exposition large et ouverte à la création dans toutes les langues et sous toutes ses formes. Cependant, cela ne doit pas empêcher de faire preuve de réalisme et d'ouverture au dialogue. Selon elle, la coopération interparlementaire constitue à cet effet un outil qui permettrait de créer de nouveaux équilibres dans les discussions.

Madame Laura Pavón Jaramillo est secrétaire de la Commission de la culture du Sénat du Mexique. Elle est membre du Parti révolutionnaire institutionnel depuis 1963 et a été, entre autres, secrétaire générale du Conseil pour l'intégration de la femme. Elle a été successivement députée locale au Congrès de l'État de Mexico, maire de Toluca et députée fédérale des 53^e et 55^e Législatures. Lors de cette dernière, elle a présidé le Comité d'administration de la Chambre des députés. Pour la 56^e Législature, elle est sénatrice de l'État de Mexico et présidente de la Commission de protection des droits de l'enfant.

Madame Pavón Jaramillo traite essentiellement du problème de la préservation du patrimoine culturel des peuples indigènes des Amériques, dans le contexte de la mondialisation économique.

Les négociations commerciales à grande échelle et la mondialisation économique qui marquent la fin du siècle ne sont pas sans engendrer de graves conflits et problèmes. La formation accélérée de blocs économiques renferme la menace de nouveaux protectionnismes.

Il existe une tendance à résituer l'Homme et ses besoins au centre de la notion de développement. Dans ce contexte, les revendications des peuples qui ont été intégrés sous diverses formes et selon différents mécanismes de domination à une unité territoriale, politique ou culturelle deviennent plus compréhensibles. Or, le processus d'intégration économique à l'échelle mondiale a laissé de côté les revendications culturelles, entraînant parfois des mouvements de nationalisme extrême. Devant le risque que constitue la fragmentation des États, qui menace le projet d'intégration et provoque la perplexité de la population, il faut réaffirmer la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale. Cependant, il ne faut pas conclure de cette affirmation une idée monolithique de la culture nationale mais, au contraire, une conception fondée sur la reconnaissance de la pluralité culturelle, du respect des libertés individuelles et du renforcement de la démocratie politique, dans l'acceptation du fait que le développement n'est pas seulement un projet économique, mais bien aussi un projet culturel.

Ainsi, la réforme constitutionnelle de 1992 reconnaît dans la loi fondamentale de la République du Mexique le caractère pluriethnique et pluriculturel de l'identité nationale du peuple mexicain, dont les origines se trouvent précisément dans la diversité des peuples indigènes. On favorise, de cette manière, l'harmonie dans la diversité, réaffirmant le respect et la tolérance sans distinction de supériorité entre les diverses racines de la population.

Nonobstant l’importance que l’on reconnaît, en termes culturels, aux peuples indigènes, ces derniers se retrouvent en position d’inégalité sur les plans économique et social. Il faut donc sensibiliser la société à la pauvreté des peuples indigènes. Les principes qui doivent nous guider dans la problématique de ces peuples sont les suivants: le pluralisme, l’intégrité, la participation et le libre choix. Une attention toute particulière doit être apportée à la condition des femmes et des jeunes indigènes pour qui, très souvent, la marginalisation et l’exploitation sont accentuées. Il faut également tenir compte des revendications agraires des peuples indigènes, puisque l’un des éléments fondamentaux de l’identité indienne dans les Amériques repose sur la territorialité.

En conclusion, les efforts des gouvernements en général, et en particulier des législateurs, doivent privilégier la participation des groupes de citoyens dans la préparation des politiques et des programmes en matière de culture, afin que ceux-ci soient favorables aux peuples indigènes.

Monsieur Ramón Francisco Giménez est président de la Commission de la culture de la Chambre des députés de la Nation de la République d’Argentine. Il est professeur de philosophie et de sciences de l’éducation. Parmi ses expériences politiques, il a été secrétaire adjoint à l’Éducation, ministre de la Culture et de l’Éducation, député de la Nation, député provincial, recteur et fondateur de l’Université nationale de Formosa, et ministre de l’Intérieur. En tant que député, il est membre des Commissions de l’Éducation, des Sciences et de la Technologie, de la Législation générale et de la Défense nationale.

Monsieur Ramón Francisco Giménez axe son exposé sur l’expérience culturelle en Argentine et, plus particulièrement, dans la province de Formosa, où de nombreuses ethnies nourrissent l’identité culturelle et l’histoire de ce peuple. L’identité culturelle argentine est définie, exprimée et renforcée par la réaffirmation de l’identité culturelle de chaque région. Il est fondamental pour la croissance des peuples qu’ils connaissent leur origine et qu’ils respectent leur identité culturelle.

Dans la province de Formosa, avec l'avènement de la démocratie à partir de 1983, une grande place a été réservée au développement social et culturel des groupes indigènes qui avaient jusqu'alors été écartés du processus de développement national et régional. En accordant à ces communautés la qualité de personnes de droit public, l'État a favorisé leur insertion sociale en même temps que l'amélioration de leurs conditions économiques, ce qui renforce leur participation au processus de développement national et régional.

L'identité nationale et sa reconnaissance sont essentielles à l'élaboration d'une bonne législation en matière culturelle. Chaque peuple a ses valeurs propres et ses coutumes: c'est ce qui fait son identité. Les législateurs ont le devoir de formuler des normes qui sont le reflet des manifestations, des sphères d'intérêt et des facettes qui composent le patrimoine culturel émergeant et existant. D'autre part, il est également important de définir le rôle du secteur privé dans le monde de la culture, d'ouvrir des voies d'échanges interaméricains par des règles de libre circulation des biens culturels et des ressources humaines.

Il est essentiel d'aborder le concept de «culture de la tolérance» dans la construction des Amériques. Les parlementaires doivent légiférer pour la préservation des cultures, pour leur enrichissement et leur intégration dans le respect de la diversité afin que ce regroupement de culture donne un caractère distinctif aux Amériques.

Finalement, monsieur Giménez mentionne qu'il est du devoir des peuples des Amériques d'écouter les indigènes qui exigent la reconnaissance et la garantie du droit inaliénable de posséder leur terre, lieu de leurs espérances et de leur identité.

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Au cours de la discussion qui s'engage à la suite des exposés présentés par les conférenciers, de nombreux participants font valoir la nécessité d'interagir culturellement afin de préserver l'identité culturelle et soulignent le rôle des parlementaires dans ce processus. Parmi les expériences citées, on relate celle du Mexique en rapport avec le problème de la multiplicité des groupes ethniques parlant diverses langues et dialectes et la réforme entreprise pour rendre la loi de l'État compatible avec les droits des indigènes.

Un autre thème fréquemment soulevé est celui de la symbiose, des liens indissolubles de la terre et de la culture des peuples indigènes. Dans ce contexte, il est impérieux de se demander ce qu'il adviendra de la diversité culturelle dans l'avenir, alors qu'il y aura intégration et une mondialisation du continent sur le plan économique. Le respect de la diversité des petites communautés est vital dans un monde où la marginalisation linguistique est un élément de la marginalisation économique.

Une des principales difficultés dans un monde d'homogénéisation est la préservation des langues moins courantes. Les efforts pour préserver les cultures et les langues nationales doivent toutefois se faire dans le respect des usages et des coutumes des peuples indigènes et la préservation de l'intégrité territoriale de ces peuples doit s'exercer dans le respect de la diversité des petites communautés. L'éducation est la voie qui permet de transmettre ces idées et de survivre. Il s'agit, en effet, du moyen approprié pour encourager le respect du pluriculturalisme.

En conclusion, à la suggestion du vice-président de l'atelier, il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre la formation d'un comité permanent des langues, des cultures et des communications.